



Trop perçu de mon employeur

Par **Mely91**, le **21/07/2021** à **07:30**

Bonjour,

Il y a quelques mois mon employeur a effectué un maintien de salaire auquel je n'avais pas le droit. Nous nous sommes mis d'accord sur un échéancier pour rembourser ce trop-perçu.

Les 2 premiers mois mon bulletin de paie indiquait dans la ligne "libellé" "retenue acompte" et dans la colonne "montant à déduire" "200.00"

Sur la ligne juste en dessous dans la colonne "libellé" est écrit "remboursement redu" et dans la colonne "montant à ajouter" "4514.78"

Ce qui m'étonne c'est que les mois suivants mon bulletin n'indique plus qu'une seule ligne où est écrit dans la colonne "libellé" "acompte" et dans la colonne "montant à déduire" "120.00"

(ce montant est correcte car c'est la somme mensuelle que nous avons retenue pour le remboursement chaque mois).

Est-ce normal que le motif soit juste acompte et non retenue acompte? Et surtout que la somme restant à rembourser n'apparait nulle part? Je m'interroge car la somme totale indiquée sur les premiers mois ne correspond pas à l'échéancier (elle est inférieur de 1000€) cela voudrait-il dire que je vais rembourser plus que ce que je dois?

Merci d'avoir pris le temps de me lire. J'espère que vous pourrez m'aider à y voir plus clair.
Bonne journée

Par **Mely91**, le **21/07/2021** à **07:31**

Pour info les deux premiers mois le montant déduits étaient de 200€ afin de prouver ma volonté de les rembourser.

Par **P.M.**, le **21/07/2021** à **09:15**

Bonjour,

Si vous vous êtes mis d'accord, le montant est donc ce qui ressort de celui-ci...

Puisque la somme figure dans la colonne à déduire c'est correct mais le libellé aurait dû être de préférence avance ou retenue avance indifféremment...

Pour la somme restant à rembourser c'est à voir avec l'employeur...